

Commissaires aux comptes : la profession continue de se réinventer

26 septembre 2022 à 06h00

©Caroline Thermozy-Liaudy - Les commissaires aux comptes misent sur l'extra-financier

La profession a beaucoup craint pour [sa survie avec la réforme de la loi Pacte](#). Finalement, si la hausse des seuils qui rendent l'audit obligatoire a impacté lourdement la profession, l'hémorragie n'est pas celle qui a longtemps été crainte. « *Les chiffres nationaux estiment une perte de mandat de l'ordre de 40 % à 50 %. Ce n'est pas ce que les confrères voient sur le terrain. Il y a beaucoup de sociétés « filles de groupes » qui continuent de faire certifier leurs comptes, car elles connaissent l'importance que cela a pour leur développement* », explique le vice-président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes (CRCC) Dauphiné-Savoie, Lilian Rubin-Delanchy.

A commencer par le renouvellement des professionnels. Si depuis de nombreuses années, un effort est fait pour attirer les étudiants, voire même les lycéens, vers l'audit des comptes, les premiers résultats se font sentir : **la CRCC compte cette année une trentaine de nouveaux inscrits** « *soit de quoi compenser les professionnels qui partent à la retraite, et ceux qui ont demandé une radiation* » précise le président, Philippe Mâchon.

Données extra-financières

Si l'audit comptable reste le premier terrain d'activité, les CAC font de plus en plus valoir leur **capacité d'audit en matière extra-financière : RSE, ESG, égalité femmes-hommes, sociétés à mission...**

« *Aujourd'hui ce ratio est très faible car il n'y a pas de réelle obligation*

de faire certifier ces performances. Seules les très grosses structures y sont contraintes. Mais il ne faut pas négliger l'impact de la sous-traitance. Les sociétés à missions comme les petites structures vont rapidement être contraintes, si ce n'est par la loi, par les exigences des donneurs d'ordres » argumente Lilian Rubin-Delanchy.

Les autres pistes

Autre piste de développement, **l'audit de comptes publics**, par exemple pour les collectivités. Quelques-unes sont actuellement testées en France, dont le Département de la Savoie, rappelle Philippe Mâchon. « *Le plus pertinent ce serait de faire des certifications de comptes de petites collectivités, de façon contractuelle. Mais ça ne plait pas forcément, car pour les CAC, si les comptes sont dans le rouge, ils ne sont pas certifiés.* »

Un problème pour les collectivités... comme pour la Chambre régionale des comptes ? « C'est vrai qu'ils regardent cette expérimentation d'un mauvais œil, car ils considèrent peut-être qu'on marche sur leurs plates-bandes. Mais nous ne faisons pas la même chose. La Chambre régionale des comptes intervient de façon ponctuelle et donne un avis sur la gestion. Les CAC interviendraient de façon régulière, sans juger la rationalité de tel ou tel investissement, mais en certifiant l'équilibre comptable. On n'est pas sur la même ligne. »

Caroline Thermozy-Liaudy